

Recommandations relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail pour les cours interentreprises

Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC







et

Employée/employé en hôtellerie-intendance AFP

Le présent document contient des recommandations concernant l'hygiène et la sécurité au travail dans les cours interentreprises (CIE). Il est publié par la Commission de surveillance des cours interentreprises et vise à créer une base uniforme de recommandations pour les CIE.

Vêtements de travail

- Porter **des vêtements de travail** propres et confortables adaptés au domaine de travail et à l'entreprise. En l'absence de directives de l'entreprise concernant les vêtements de travail, les présentes recommandations sont applicables.
- Porter **des chaussures** fermées, antidérapantes et stables, adaptées au domaine concerné.
- **Les couvre-chefs** tels que casquettes, bonnets, etc. ne sont pas tolérés.
En cas de port d'un **foulard**, il convient de tenir compte des points suivants : Lors du passage d'une zone à l'autre, le foulard doit être remplacé par un propre (même règle que pour les vêtements de travail). Le foulard doit être noué autour de la tête de manière à ce qu'il n'y ait pas d'étoffe tombant sur les épaules.

Domaines de compétences opérationnelles	Chaussures de travail admises	Vêtements de travail admis
<p>DCO A : Présentation personnelle et communication</p> <p>DCO B : Service de boissons et de mets</p>		
<p>DCO C : Nettoyage et aménagement de locaux</p> <p>DCO D : Organisation du circuit du linge</p>		
<p>DCO E : Organisation et mise en œuvre de processus opérationnels</p>		

Hygiène personnelle

- Les cheveux sont propres et soignés
- Hygiène corporelle adéquate
- Les cheveux longs sont attachés
- Ongles soignés sans vernis à ongles / ongles en gel (selon les prescriptions de l'entreprise)
- Pas de bijoux (montres, bracelets, colliers et bagues)

Recommandations et conseils spécifiques au domaine

Se laver les mains avant chaque début de travail et lors du passage de la zone « sale » à la zone « propre ».

DCO B : Service de boissons et de mets

Service des boissons alcoolisées

- Dans le cadre des CIE et de la procédure de qualification, toute personne en formation peut avoir à servir des boissons alcoolisées.

DCO C : Nettoyage et aménagement de locaux

- Le travail se fait en portant des gants ou les mains sont lavées conformément aux directives d'hygiène.
- Lors de l'utilisation de produits de nettoyage caustiques, le port de lunettes de protection et de gants est indispensable.

DCO D : Organisation du circuit du linge

- Dans la zone « sale », travailler avec des gants.
- Dans la zone « sale », travailler avec des tabliers jetables.
- Lors de l'utilisation de détergents caustiques, le port de lunettes de protection et de gants est indispensable.